

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE

2023-11-16

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre, tenue à la salle du conseil de la municipalité de Saint-Louis soit au, 750, rue St-Joseph à Saint-Louis, le 16 novembre 2023 à 19 h 30 à laquelle sont présents :

Mesdames les administratrices Julie L'Homme, Jessica Lambert, Linda Cournoyer, Marguerite Desrosiers et messieurs les administrateurs Guy Robert, Hugo Laporte, Sylvain Lafrenaye, Marcel Therrien, Denis Benoît, Richard Gauthier, Gilles Bernier, Richard Potvin.

Sont absents: Annick Corbeil, Yvon Daigle, Robert Charron.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Alain Jobin, président.

Est aussi présente madame Jacqueline Lavallée, directrice générale et greffière.

Tous les membres présents affirment avoir reçu leur avis de convocation tel que prescrit par la loi.

11.1 Ouverture de la séance

Monsieur le président ouvre la séance à 19 h 30.

11.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

23-11-66

Sur la proposition de Marcel Therrien

Appuyée par Linda Cournoyer

Et résolu à l'unanimité d'ajouter les points suivants :

11.7.4 Renouvellement – Logiciels Gestion financière – Soutien technique

11.7.5 Municipalité de Saint-Pie-de-Guire – Demande d'entente de service pour un opérateur de réseau d'eau potable à la RARC (c.c.)

Et d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

11.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2023 (c.c.)

23-11-67

Sur la proposition de Denis Benoît

Appuyée par Richard Gauthier

Il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2023 et d'autoriser la signature dudit procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

11.4 Rapport d'entretien du réseau

Un rapport concernant les principaux travaux effectués sur le réseau pour la période du 10 octobre au 6 novembre 2023 a été remis aux directeurs pour information.

11.5 Comptes à payer (c.c.)

23-11-68

Sur la proposition de Richard Potvin

Appuyée par Marguerite Desrosiers

Il est résolu à l'unanimité de prendre acte du certificat de la directrice générale et greffière-trésorière à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après :

Je soussignée, Jacqueline Lavallée, directrice générale et greffière de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 7 novembre 2023, avec ajouts, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer pour un montant de **8 383,69\$**.

Jacqueline Lavallée,
Directrice générale et greffière

Veillez prendre note que des chèques ont été ajoutés à la liste des comptes à payer des mois d'octobre et novembre pour un montant de **17 257,64\$** (réf. : liste du 7 novembre 2023).

11.6 Correspondance (c.c.)

24/10/23 CNESST: classification pour l'année 2024, 0,47\$ par tranche de 100\$ de salaire assurable

25/10/23 Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville : résolution 2023.10.08 adoption des prévisions budgétaires de la Régie pour l'exercice financier 2024

AJOUT

13/11/23 Municipalité de Massueville : résolution 2023-11-169 adoption des prévisions budgétaires de la Régie pour l'exercice financier 2024

11.7 **SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES**

11.7.1 Dépôt du projet de règlement 40-23 visant à modifier l'article 3 du règlement 35-14 concernant les branchements au service d'aqueduc aux usagers de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre
(c.c. projet de règlement)

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné par Yvon Daigle à la séance ordinaire du 19 octobre 2023, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 40-23 visant à modifier l'article 3 du règlement 35-14 concernant les branchements au service d'aqueduc aux usagers de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre et le projet de règlement est déposé.

11.7.2 Calendrier des séances ordinaires pour l'année 2024 (c.c. projet)

23-11-69

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilles Bernier, appuyé par Richard Gauthier et résolu à l'unanimité :

QUE les séances débuteront à 19 h 30 à salle du conseil de la municipalité de Saint-Louis située au 750, rue St-Joseph à Saint-Louis

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil d'administration pour l'année 2024:

| | |
|-------------|--------------|
| 18 janvier | 15 février |
| 21 mars | 18 avril |
| 16 mai | 20 juin |
| 18 juillet | 19 septembre |
| 17 octobre | 21 novembre |
| 12 décembre | |

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière, conformément à la loi qui régit la Régie.

11.7.3 Renouvellement 2024 – Mutuelle des municipalités du Québec (c.c.)

Les administrateurs ont reçu copie du renouvellement de la police d'assurance de la Mutuelle des Municipalités du Québec. (Police # MMQP-03-R10010.18)

23-11-70

Sur la proposition de Guy Robert

Appuyée par Marcel Therrien

Il est résolu à l'unanimité que la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre renouvelle la police d'assurance avec la Mutuelle des municipalités du Québec pour l'année 2024, au montant de 18 588,86\$.

11.7.4 Renouvellement – Logiciels Gestion financière – Soutien technique

23-11-71

Sur la proposition de Richard Gauthier

Appuyée par Gilles Bernier

Il est résolu à l'unanimité de retenir les services de FQM Services, coopérative de solidarité pour le soutien technique et de mises à jour des logiciels « Gestion financière » de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre au montant de 1 865\$, taxes applicables en sus, et ce, pour l'année 2024.

11.7.5 Municipalité de Saint-Pie-de-Guire - Demande d'entente de service pour un opérateur de réseau d'eau potable (c.c.)

Les administrateurs reçoivent copie de la résolution 23-11-207 de la municipalité de Saint-Pie-de-Guire pour une demande d'entente de service pour un opérateur de réseau d'eau potable à la Régie.

23-11-72

Sur la proposition de Julie L'Homme

Appuyée par Guy Robert

Il est résolu à l'unanimité que la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre ne donne pas suite à la demande de la municipalité de Saint-Pie-de-Guire relative à une entente intermunicipale pour le service d'un technicien de réseau en cas de besoin, pour des réparations et entretiens ponctuels.

11.8 Varia ouvert

11.9 Période de questions

Le conseil d'administration procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

11.10 Levée de la séance

23-11-73

Sur la proposition de Richard Gauthier

Appuyée par Marcel Therrien

Il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Alain Jobin,
Président

Jacqueline Lavallée
Directrice générale et greffière